

## COMMENT BÉNÉFICIER DES MESURES BANCAIRES ?

- 16 mars 2020 -

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a annoncé une première série de mesures destinées à venir en aide aux entreprises et notamment :

- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires,
- La mobilisation de BPIFRANCE pour garantir les lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie.

### 1. Négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

La Fédération Bancaire Française dans son communiqué de presse du 15 mars 2020 a annoncé « **une mobilisation totale des banques françaises** » avec des modalités simples et concrètes au service des entreprises :

- mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues, dans un délai de 5 jours et une attention particulière pour les situations d'urgence ;
- report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises ;
- suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises.

Certains établissements bancaires ont d'ores et déjà pris des mesures proactives vis-à-vis de leurs clients.

**Nous vous invitons à prendre contact sans délai avec vos interlocuteurs habituels pour étudier dans quelle mesure ces dispositions peuvent être mises en œuvre, et notamment :**

- **le report jusqu'à 6 mois des échéances des crédits moyens longs termes,**
- **la mise en place de lignes de trésorerie court terme en lien avec les mesures de soutien annoncées par BPIFRANCE (cf. ci-après)** - les établissements bancaires se sont engagés à répondre sous un délai de 5 jours ouvrés.

Des dispositifs régionaux « rebond » - dont les modalités sont en cours de précision - devraient être mis en place rapidement avec des avances de trésorerie remboursable d'un montant pouvant aller de 30 à 300 K€ sans intérêt. Nous vous tiendrons au courant des précisions à venir.

### 2. Les mesures de soutien prises par BPIFRANCE

BPIFRANCE a activé un plan de soutien à destination des TPE et PME touchées. Les entreprises peuvent se renseigner directement sur ces mesures exceptionnelles destinées à les soutenir, grâce au numéro vert mis en place : **0 969 370 240**

Sont notamment prévus :

- l'octroi de la garantie BPIFRANCE, qui voit sa quotité portée de 70 % à 90 % (annonce du ministre Bruno Lemaire en date du 12/03/2020), pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus Covid-19 ;
- la prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion ;
- le réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients BPIFRANCE, sur demande motivée par le contexte.